

**Département de  
la Haute-Savoie**

**Mairie  
de  
B O G E V E  
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08

Télécopie : 04 50 36 66 50

Adresse Internet :

mairie@bogeve.fr

## Compte Rendu du conseil municipal

23/02/2016

20H30

Mairie

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali – BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine –JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre– CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick
Absents Excusés	GRILLET Luc – FOREL Jules – BAUER Frédéric – JULLIARD Laurence – GAL Catherine
Secrétaire de séance	GAVARD Patrick

### Ordre du Jour :

- Approbation Avant Projet Groupe Scolaire

## APPROBATION AVANT-PROJET DETAILLE GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2015/029 en date du 27 mai 2015, le conseil municipal a approuvé le programme technique détaillé de l'opération du nouveau groupe scolaire, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux estimée à 2 580 000 € HT dont 60 % seront à la charge de la Commune et 40 % à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération a été attribué par délibération n°2015/066 en date du 18 novembre 2015 au Cabinet NG ARCHITECTES.

Conformément à sa mission, le cabinet d'architectes a depuis réalisé les études d'Avant-Projet Détaillé (APD). Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 2 757 000 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de valider les études au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Détaillé (APD) du nouveau Groupe Scolaire, ainsi que le montant prévisionnel des travaux à 2 757 000 € HT.

## TRAVAUX PARKING GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et de sécurisation du parking et accès du nouveau groupe scolaire, composé d'un plan d'aménagement ainsi qu'une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 477 472.19 € HT.

Considérant que l'avant-projet sommaire est conforme aux orientations du projet,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont éligibles à l'obtention de subventions de l'Etat au titre de la DETR, et du Conseil Départemental pour les amendes de police et du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

Un dossier de demande sera fait pour chaque subvention.

## QUESTIONS DIVERSES

TRANSFERT DE LA MAIRIE :

Les travaux d'aménagement de la nouvelle mairie sont terminés. Le déménagement est fixé au 12 et 13 avril.